

Négociation Annuelle Obligatoire 2010 DU 2/04/2010 Saint Etienne Technopole

Première rencontre, normalement destinée à établir le calendrier et les demandes de documents.

Sauf que pour Casino Restauration ça ne fonctionne pas comme ça ?

Le Code du Travail Casino est un petit peu différent du Code Officiel, donc calendrier défini sans les partenaires et impossible de modifier les dates. Pour les documents, projection à 10 mètres par retro projecteur, cerise sur le gâteau, pas de question ? Ca fait perdre du temps ? A oui j'oubliais négociations de 10 h à 12 h ? Il faut faire avec, heureusement « la CFDT c'est faire ».

Après une présentation rapide et très tendue où la CFDT est intervenue malgré avoir été interpellée par la DRH sur la durée de nos interventions.

Nous avons compris que la situation de Casino Cafétéria reste très difficile, et cela même avec la baisse de TVA, sur deux mois perte de 2 200 000 €.

Projection sur l'année complète à ce rythme = 13 millions de perte ????????????????

Finit le slogan :



« Il faut sauver le soldat Casino »,
Bonjour,
« Mission impossible » ?



Seule solution mettre le paquet pour redresser la barre. Le hic : l'actionnaire n'a pas la même vision et se contente de saupoudrer à dose homéopathique, un coup de peinture par ci, un coup de peinture par là, vogue la galère.

Puis la DRH nous demande de décliner nos propositions ????????????

Déclinaison pour l'UNSA du catalogue de la redoute, les Autonomes et la CFTC, eux restent sensibles au discours de la direction et limitent leurs demandes.

Pour FO, petit souci, demande d'appliquer le principe de l'indemnité repas pour les agents de maintenance, bizarre alors qu'ils sont remboursés au tarif Casino Restauration, ce qui viendrait à dire qu'ils auraient à payer le montant de l'indemnités repas alors qu'à ce jour ils ne subissent aucune perte ??????

Pour la CGC, que des propositions pour l'encadrement.

Pour la CGT : idem UNSA catalogue traditionnel.

Pour La CFDT déclinaison ci-dessous :

PROPOSITION DE GRILLE DE SALAIRE CFDT:

NIVEAU I

Echelon 1	8,95
Echelon 2	9,03
Echelon 3	9,07

NIVEAU II

Echelon 1	9,25
Echelon 2	9,44
Echelon 3	9,71

NIVEAU III

Echelon 1	9,87
Echelon 2	9,97
Echelon 3	10,17

NIVEAU IV

Echelon 1	10,17
Echelon 2	10,95
Echelon 3	11,5

NIVEAU V

Echelon 1	27200
Echelon 2	34650
Echelon 3	37000

* 2 % d'augmentation pour ceux non impactés par la grille.

* **PRIME DE TRANSPORT POUR CEUX QUI, AU REGARD DES HORAIRES, NE PEUVENT UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN.**

* **MUTUELLE : RESPECT DE LA CLAUSE DE REVOYURE, notifié dans l'accord signé par nos chères organisations, dans les 6 mois qui suivent la baisse de TVA, 1 juillet 2009, rappel de la proposition de prise en charge total du niveau 1 obligatoire.**

* **Maladie : premier arrêt, annulation de la carence.**

* **PACS : moins d'un an = 3 jours, plus d'un an 1= semaine.**

* **Pour la maintenance : reconnaissance véritable de leurs métiers, classifications, actuellement ils sont agents de maîtrise.**



Suite à la déclinaison des propositions, la DRH s'interroge sur notre comportement, et nous donne rendez-vous le 4 mai.

Affaire à suivre